

**Loi abrogeant la loi 11169 accordant
une aide financière annuelle monétaire
de 250 000 F et non monétaire de 30 000 F
à l'Association La Pâquerette des Champs
pour les années 2013 à 2016 (11682)**

du 26 janvier 2017

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article unique Abrogation

La loi 11169 accordant une aide financière annuelle monétaire de 250 000 F et non monétaire de 30 000 F à l'Association La Pâquerette des Champs pour les années 2013 à 2016, du 29 novembre 2013, est abrogée avec effet au 31 décembre 2015.